

lui-même il est ici pour réaliser ce projet. En disant cela il exagère un peu; néanmoins c'est l'objet qu'il a le plus en vue à titre de représentant de cette région. Alors on doit louer la diligence qu'il met à poursuivre son dessein.

M. KENNEDY: Le ministre se contente de donner sa propre opinion.

L'hon. M. DUNNING: Je félicite mon honorable ami de la peine qu'il se donne à poursuivre son dessein. S'il ne partage pas ce sentiment je pourrais reprocher à l'honorable député les moyens qu'il a pris pour obtenir l'appui d'autres de ses honorables collègues en faveur des problèmes intéressant sa circonscription, mais je m'en abstiendrai. Un vieil adage dit qu'on prend plus de mouches avec du sucre qu'avec du vinaigre; j'espère que mon honorable ami en fera son profit. Je ne crois pas que le comité et la Chambre aient jamais étudié une question avec plus de soin, que celle-ci. Les témoignages entendus à la demande de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix ont été imprimés, et il pourra s'en servir dans sa propagande. A cela, je n'ai rien à redire. C'est l'œuvre du comité, qui en a décidé ainsi sur la proposition de l'honorable député après avoir consacré des journées à l'audition des témoignages, et à recevoir le rapport des ingénieurs. Mon honorable ami pouvait contre-interroger ceux-ci, et la Chambre dira s'ils ont établi ou non les conclusions de leur rapport. Pour cela, je n'ai pas d'objection non plus à m'en rapporter à la population la plus directement intéressée, celle de la région de la rivière de la Paix. Le comité a entendu encore les premiers ministres de la Colombie-Anglaise et de l'Alberta. La résolution proposée dans cette Chambre par l'honorable député de Rivière-de-la-Paix et renvoyée au comité, est loin de comprendre tout le problème. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'opinion exprimée par les chefs des deux provinces de la Colombie-Anglaise et de l'Alberta. Tous deux ont demandé instamment au comité d'examiner la question de haut, de la traiter au point de vue le plus ample, pour me servir de leur expression. Et qu'entend-on par là? Non seulement le débouché de la région vers Prince-George, mais les voies existantes, propriétés respectives des deux provinces; question bien plus grosse de conséquences financières pour le Dominion que celle posée par la résolution de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix. A titre de ministre des Chemins de fer, et jusqu'à un certain point responsable, je ne puis ignorer cet aspect plus ample présenté par l'honorable représentant de Caribou (M. Fraser), ce dont je ne lui fais pas reproche. Jusqu'à quel point doit-on tenir compte de cette situation, cela peut être sujet à débat-

tre, mais nous ne pouvons refuser de reconnaître que du point de vue des deux provinces intéressées, la question du débouché de la Rivière-de-la-Paix comporte beaucoup plus que la construction d'un chemin de fer, à partir de la ligne Edmonton-Dunvegan et British Columbia jusqu'à Prince-George.

M. FRASER: Partant de cette conception plus large du problème, qu'il expose, le ministre ne croit-il pas que les provinces intéressées, étant donné ce qu'elles ont déjà fait, collaboreraient encore à la réalisation de ce projet?

L'hon. M. DUNNING: Après avoir entendu les premiers ministres des deux provinces, j'ai conclu, et les membres du comité également, qu'ils étaient moins disposés à collaborer avec le Dominion à ce sujet qu'à se débarrasser de ces deux "chevaux à l'écurie" en les passant au Dominion.

M. FRASER: Pour notre part, nous ne considérons pas le Pacific Great Eastern comme un "cheval à l'écurie" et ce n'en serait pas un s'il était poussé convenablement. C'est parce qu'il est sans débouché qu'on le considère "cheval à l'écurie", comme le disait le gouvernement libéral.

L'hon. M. DUNNING: Je regrette l'expression "cheval à l'écurie" si l'on y trouve à redire. Je voulais simplement faire comprendre que ces provinces, d'après les témoignages rendus par leurs premiers ministres respectifs, se trouvent avec des chemins de fer, non seulement en déficits d'exploitation tous les ans, mais de nul rapport sur les frais d'établissement.

L'hon. M. BENNETT: Déficit d'un million pour l'Alberta.

L'hon. M. DUNNING: Déficit d'un million pour l'Alberta, dit mon honorable ami de Calgary-Ouest, et d'après mon souvenir, c'est le chiffre mentionné par le premier ministre de la province. J'ai dit "cheval à l'écurie" simplement comme illustration. Pour le moment, le Gouvernement n'est pas disposé à laisser croire que le Dominion se chargera des obligations de ces provinces. Je ne veux pas dire par là que l'examen du problème, d'un autre point de vue, ne tiendrait pas compte de cette situation; je n'exprime nullement une opinion définitive: mais je dis qu'étant donné notre information actuelle, et nos obligations présentes en matière de chemins de fer, nous ne sommes pas prêts à donner suite à cette idée.

Pour m'en tenir uniquement au débouché, au chemin de traverse, je me permettrai respectueusement de dire que la population de la région de la Rivière-de-la-Paix comparée à